

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE471

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 36

À l'alinéa 95, substituer à la référence :

« 6° »,

la référence :

« 9° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (article réécrit en février 2014 par ordonnance).